

**Proposition d'attribution d'une subvention
et d'un projet de convention à conclure
avec l'Eurométropole de STRASBOURG
relative au projet d'extension de la ligne
D du tramway de STRASBOURG vers KEHL**

Rapport n° CP/2017/321

Service gestionnaire :

M4 - Coordination infrastructures numériques et transport

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider du cofinancement par le Département du Bas-Rhin du projet d'extension de la ligne D du tramway de Strasbourg vers Kehl et d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Préambule

Le Département du Bas-Rhin est un partenaire historique du développement du tramway de l'agglomération Strasbourgeoise. Il a ainsi participé financièrement à l'ensemble des projets d'extension menés depuis 1994, faisant de Strasbourg une des agglomérations disposant d'un réseau de tramway les plus denses et les plus efficaces. La participation du Département au projet de Tram représente un montant global de plus de 25,5 M€. La subvention de 509 845 €, objet du rapport, s'inscrit dans ce montant global.

Ce partenariat prend place plus globalement dans la politique volontariste pour accompagner la réalisation des grandes infrastructures par le renforcement de l'offre de transports collectifs et de l'intermodalité.

Par ailleurs, ce projet de transport transfrontalier s'inscrit pleinement dans la politique départementale de coopération franco-allemande, et permet par ailleurs de renforcer – par son attractivité – le statut européen de Strasbourg, ceci étant l'une des priorités politiques du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Objectifs du projet

L'extension de la ligne D vers l'Est de l'agglomération strasbourgeoise figure au volet « Déplacements » du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCOTERS 2006), au Plan de Déplacements Urbains de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi qu'au « Schéma Directeur des Transports Collectifs 2025 ».

L'extension de la ligne D du tram vers Kehl a pour objectifs de :

- faciliter les déplacements des habitants du quartier du Port du Rhin et de la ville de Kehl
- améliorer le cadre de vie des quartiers en soutenant le développement des commerces et des services aux habitants
- renforcer la desserte de la zone portuaire afin de favoriser le développement économique et commercial de ce pôle d'activités logistiques et industrielles diversifiées
- jouer un rôle moteur dans le développement des liaisons transfrontalières, dans le cadre de l'agglomération Strasbourg-Kehl et plus largement de l'Eurodistrict "Strasbourg-Ortenau"

- desservir efficacement les nouvelles zones d'urbanisation prévues au Schéma Directeur des Deux Rives
- agir sur la qualité de l'air et les nuisances sonores en favorisant le report modal de la voiture particulière vers les transports collectifs.

Une extension supplémentaire de l'infrastructure jusqu'à la mairie de Kehl sera mise en service à l'horizon fin 2017. Cette nouvelle extension est sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Kehl.

Chiffres clés

- avril 2017 : + 2,7 km d'infrastructure nouvelle (Aristide Briand – Gare de Kehl)
- fin 2017 : + 1,2 km d'infrastructure supplémentaire (Gare de Kehl – Mairie de Kehl)
- 3 ouvrages d'art majeurs :
 - pont franchissant le bassin Vauban
 - trémie passant sous les voies ferrées du Port autonome
 - pont franchissant le Rhin
- 3 nouvelles stations à Strasbourg, 3 nouvelles stations à Kehl
- fréquence d'exploitation : 8 à 12 minutes
- potentiel desservi à Strasbourg : 11 500 à 25 000 personnes
- potentiel desservi à Kehl : 15 000 à 17 000 personnes
- agrandissement du parking-relais existant à la Gare de Kehl
- gain de 12 minutes depuis la gare de Kehl vers la Place de l'Homme de Fer ou la Gare centrale par rapport à un déplacement par bus.

Eléments financiers

Le coût global du projet est d'environ 90 M€ décomposés comme suit :

- à Strasbourg (jusqu'à la frontière) : 67 M€
- à Kehl (depuis la frontière) : 23 M€ (jusqu'à la Gare) / 38 M € (extension vers la Mairie)

Le Département est un partenaire historique de la CUS /Eurométropole de Strasbourg dans ses investissements ferroviaires, depuis la réintroduction du tramway à Strasbourg, en soutenant l'ensemble des travaux à hauteur de 5% du montant total hors taxes de travaux, hors acquisition de matériel roulant.

Ce soutien a été confirmé dans le Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS) 2009-2014, avec une **enveloppe globale de 5,5 M€** pour l'ensemble des extensions à venir, dont le projet faisant l'objet du présent rapport.

Le Département apporte ainsi son soutien financier à hauteur de **509 845 €** pour ce projet spécifique, tel que décrit dans le projet de convention annexé au présent rapport.

Pour mémoire, l'article L.1111-10 alinéa 1 du CGCT permet au Département, au titre de la solidarité territoriale, de contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du cofinancement par le Département du Bas-Rhin du projet d'extension de la ligne D du tramway de Strasbourg vers Kehl, au titre du Contrat de Territoire de l'agglomération Strasbourgeoise,
- décide d'attribuer à l'Eurométropole de Strasbourg une subvention de 509 845 € pour l'extension de la ligne D du tramway de Strasbourg vers Kehl,
- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Eurométropole de Strasbourg relative au cofinancement de cette infrastructure, ci-joint en annexe,
- autorise son président à signer la dite convention.

Strasbourg, le 23/08/17

Le Président,



Frédéric BIERRY